

LE MODÈLE BRITANNIQUE



**EN FRANCE
UNE MONARCHIE ABSOLUE**

**Louis XVI en tenue de sacre
par Antoine François Callet
1789, château de Versailles**

**EN ANGLETERRE
UNE MONARCHIE PARLEMENTAIRE**

**Le Premier ministre William Pitt le jeune à la
Chambre des Communes en 1793, par Karl
Anton Hickel, National Portrait Gallery, Londres**

UNE EUROPE DOMINÉE PAR LES MONARCHIES ABSOLUES



Plusieurs modèles

- Monarchie absolue
- Monarchie parlementaire
- République
- Limites du Saint-Empire romain germanique

La diffusion des Lumières

- Les grands centres académiques européens
- Les académies à la fin du XVIII^e siècle
- Éditions de journaux scientifiques et philosophiques

Les voyages de...

→ Voltaire (1694-1778)	→ Rousseau (1712-1778)	→ Diderot (1713-1784)
		



Drawn by J^o Shury & Son

Printed by Day & Haghe, Coln

L'ancien Parlement anglais de Westminster avant l'incendie de 1834



Le nouveau Parlement anglais de Westminster

**Anne Stuart,
reine d'Angleterre
(1702-1707)
d'Écosse et d'Irlande
à la Chambre des Lords
Peter Tillemans,
vers 1708-1714**



**Portrait de la reine
Anne Stuart par
Michael Dahl, 1705**





La mort du comte de Chatham à la Chambre des Lords, 7 avril 1778, peinture de John Singleton Copley représentant la Chambre des Lords à la fin du XVIII^{ème} siècle, 1779-1780

**La Chambre des
Communes en session
Peter Tillemans
vers 1710**





William Pitt
le jeune

Le Premier ministre anglais William Pitt le jeune à la chambre des Communes en 1793, tableau de Karl Anton Hickel, National Portrait Gallery, Londres

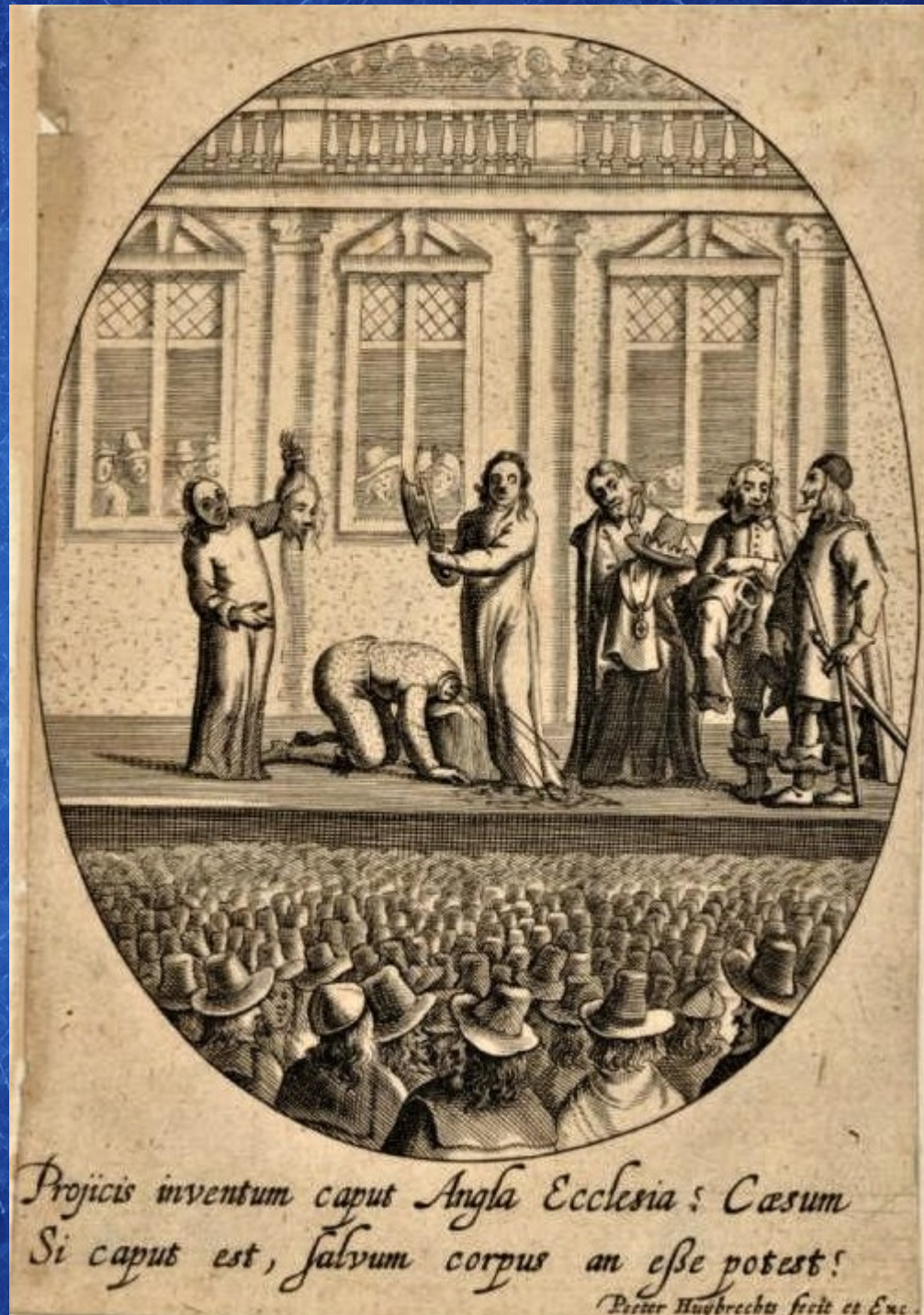


**Charles I^{er} roi d'Angleterre
par Antoine Van Dyck, vers 1630**



**L'exécution de Charles I^{er}, John Weesop, huile sur toile,
vers 1649, Scottish National Portrait Gallery**

**La décapitation de Charles I^{er}
roi d'Angleterre, par le
graveur allemand Peeter
Huybrechts, 1649**



Oliver Cromwell
par Samuel Cooper
huile sur toile, 1656
National Portrait Gallery



**Charles II, roi d'Angleterre
(1630-1685)
par John Michael Wright,
huile sur toile, 1660-1665**



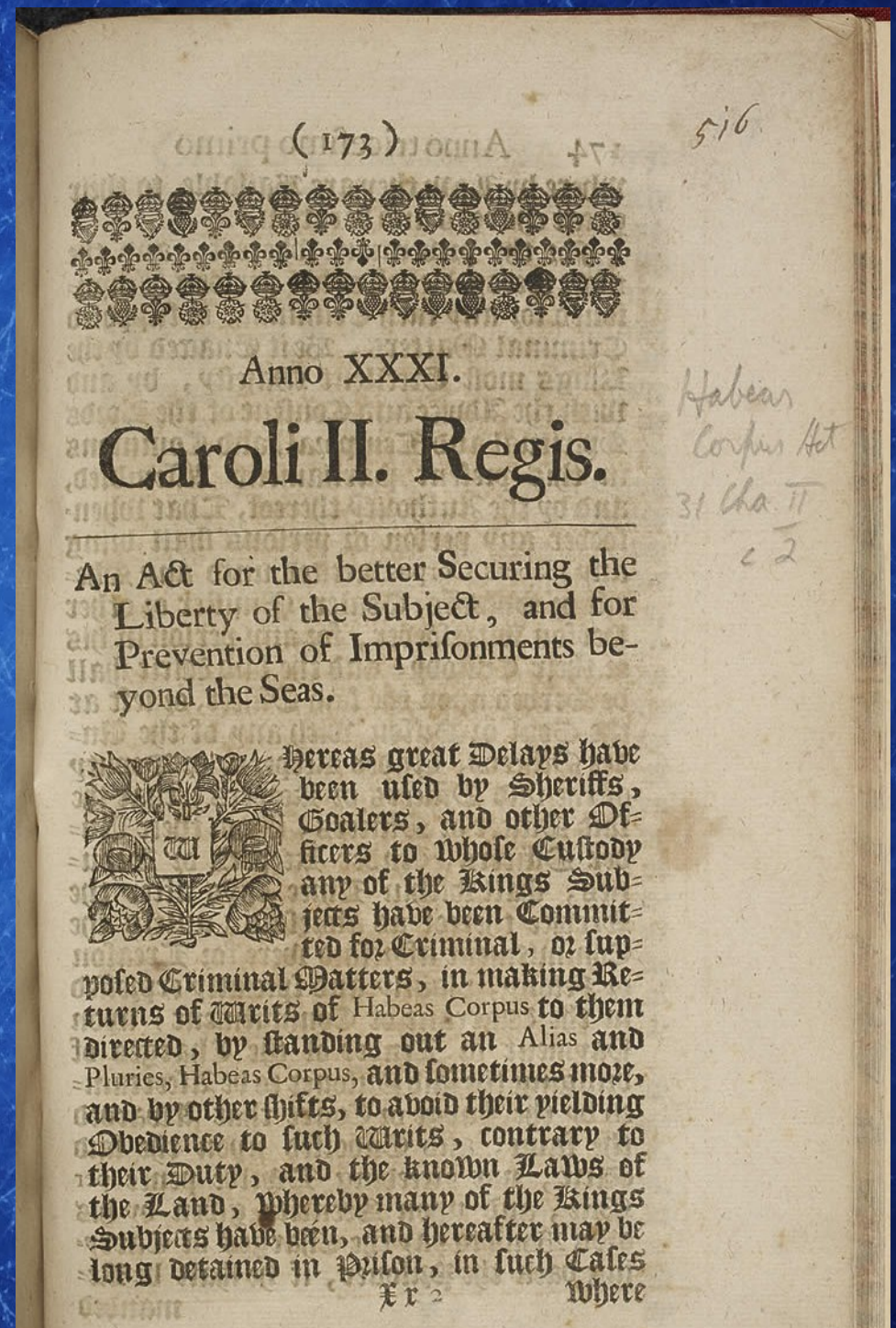


Un comité de la Chambre des Communes en visite à la prison de Fleet à Londres en 1729, huile sur toile, William Hogarth, vers 1782, National Portrait Gallery, Londres

**L'Habeas Corpus Act
ou livre des droits
1679**

Extrait :

« Beaucoup de sujets du roi ont été longtemps retenus en prison dans des cas où légalement ils sont libérables sous caution [...]. Pour prévenir ceci, qu'il soit édicté par Sa Très Excellente Majesté le Roi, par et avec le conseil et le consentement des Lords spirituels et temporels ainsi que des Communes en ce présent Parlement assemblés, [...] que chaque fois qu'une ou des personnes produira ou produiront une ordonnance d'habeas corpus adressée à un ou des shérifs, que lesdits officiers [...], dans les trois jours qui suivent la présentation de ladite ordonnance, renvoient ladite ordonnance et amènent ou fassent amener en personne l'individu en cause, [...] devant les juges [...] d'où émane ladite ordonnance ; et alors certifient les vraies causes de sa détention ou de son emprisonnement ; et sur quoi, dans les deux jours qui suivront la présentation de l'intéressé devant eux, ledit [...] juge [...], devra libérer ledit prisonnier de son emprisonnement, après avoir pris son engagement assorti d'une ou de plusieurs cautions, à moins qu'il n'apparaisse que l'intéressé ainsi emprisonné est détenu en vertu d'une procédure légale. »



**Jacques II d'Angleterre
par Nicolas de Largillière
huile sur toile, 1686**

**Destitué par le Parlement
en 1689, son trône est confié
à sa fille Marie et à son époux
Guillaume III d'Orange qui
s'engagent à respecter la
« Déclaration des Droits »**

C'est la « Glorieuse Révolution »



Extraits de la Déclaration des Droits (Bill of Rights) de 1689

[...] Les Lords spirituels et temporels et les Communes [...] déclarent d'abord, comme leurs ancêtres ont toujours fait en pareil cas, pour assurer leurs anciens droits et libertés :

Art. 1. Que le prétendu pouvoir de l'autorité royale de suspendre les lois ou l'exécution des lois sans le consentement du Parlement est illégal ;

Art. 4. Qu'une levée d'argent pour la Couronne ou à son usage, sous prétexte de prérogative, sans le consentement du Parlement [...] est illégale ;

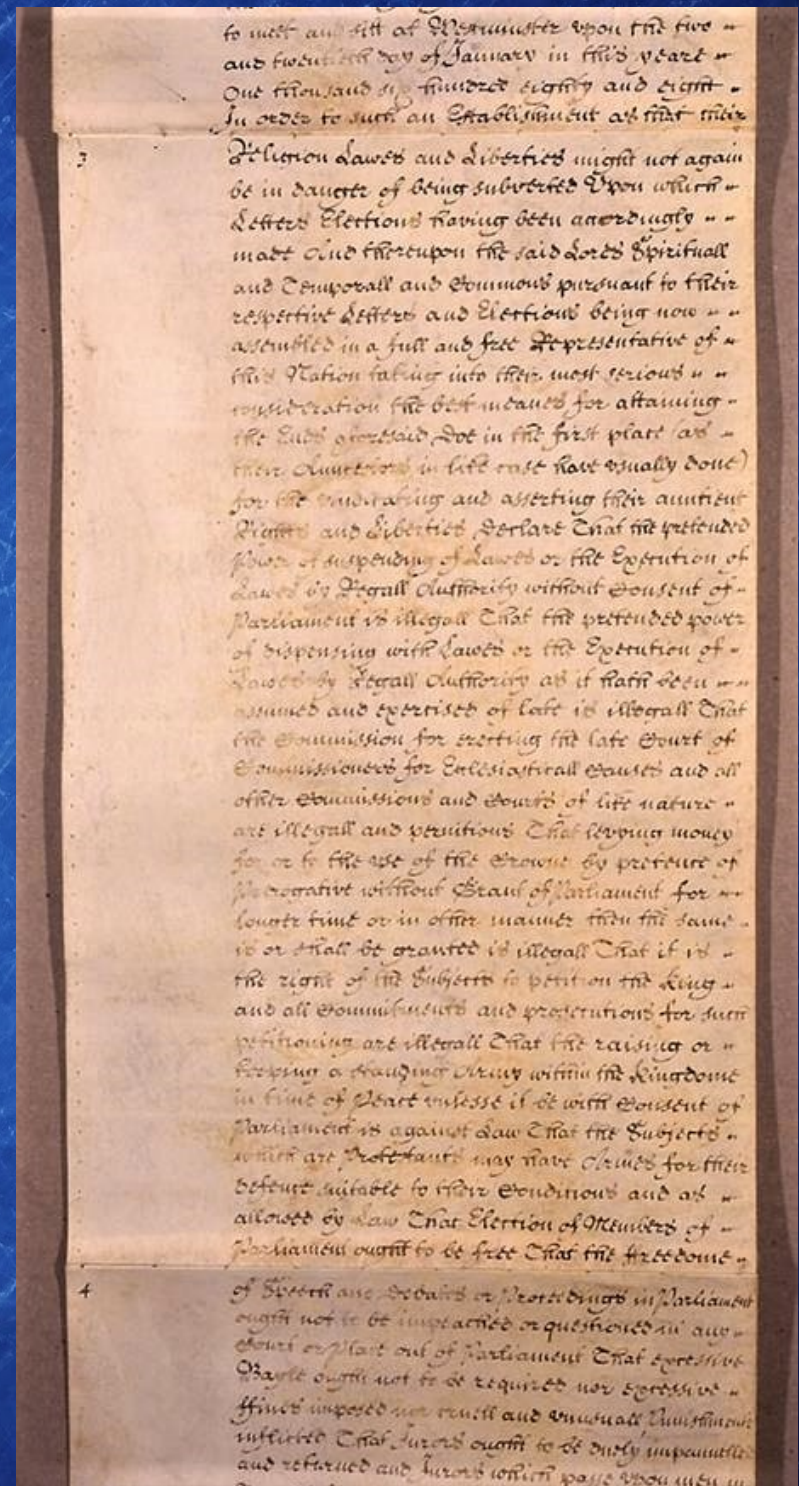
Art. 5. Que c'est un droit des sujets de présenter des pétitions au roi, et que tous les emprisonnements, toutes les poursuites pour de telles pétitions sont illégaux ;

Art. 8. Que les élections des membres du Parlement doivent être libres ;

Art. 9. Que la liberté de la parole, ni celle des débats ou procédures dans le sein du Parlement, ne peut être entravée ou mise en discussion en aucune cour ou lieu quelconque autre que le Parlement lui-même ;

Art. 10. Qu'on ne doit point exiger (en justice) des cautionnements excessifs, ni imposer des amendes excessives, ni infliger des peines cruelles et inusitées ;

Art. 13. Qu'enfin, pour remédier à tous griefs et pour l'amendement, l'affermissement et l'observation des lois, le Parlement devra être fréquemment réuni.



**Marie II Stuart (1689-1694),
Reine d'Angleterre, d'Écosse et
d'Irlande (1689-1694)**

et

**Guillaume III d'Orange-Nassau
Roi d'Angleterre, d'Écosse
et d'Irlande (1689-1702)**

**Plafond du painted
Hall du Old Royal Naval College
James Thornhill, 1707-1726
Greenwich**



L'ORGANISATION DU POUVOIR DANS LA MONARCHIE PARLEMENTAIRE ANGLAISE

